



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/546

S/19120

9 septembre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
 Quarante-deuxième session
 Point 39 de l'ordre du jour provisoire*
 LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
 Quarante-deuxième année

Lettre datée du 9 septembre 1987, adressée au Secrétaire général
 par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation
 des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 8 septembre 1987, que vous a adressée M. Riyad Mansour, Observateur permanent adjoint et Chargé d'affaires par intérim de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

Signé) Mohammad A. ABULHASAN

* A/42/150.

ANNEXE

Lettre datée du 8 septembre 1987, adressée au Secrétaire général par
l'Observateur permanent adjoint de l'Organisation de libération de
la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'ai l'honneur de porter d'urgence à votre attention les faits suivants. A la veille du cinquième anniversaire du massacre de Sabra et Chatila, Tel-Aviv a perpétré un nouvel acte de terrorisme d'Etat. Le samedi 5 septembre 1987, à 10 h 26, les forces aériennes israéliennes ont lancé trois attaques contre le camp de réfugiés palestiniens d'Ein El-Helweh, lesquelles ont fait un véritable carnage parmi la population. Les attaques aériennes, se succédant à intervalles de 20 minutes, étaient dirigées contre le camp de réfugiés et ses alentours, mais se sont concentrées essentiellement sur les zones nord et sud du camp. Selon les premiers décomptes, le nombre des victimes s'élève à 49 morts parmi les civils, y compris des femmes et des enfants, et à plus d'une centaine de blessés. Des dizaines de civils ont été portés disparus et sont encore ensevelis sous les décombres. Le moment choisi pour cette attaque et la manière dont elle a été exécutée prouvent qu'elle visait à faire le plus de victimes possible et qu'il s'agit d'un massacre prémédité de réfugiés palestiniens.

Moins de 24 heures plus tard, le 6 septembre 1987, des unités navales israéliennes, à savoir un destroyer et six canonnières, ont bombardé le camp de réfugiés palestiniens de Rachidiyeh, faisant plusieurs victimes parmi les civils.

Nous faisons appel aux bons offices du Secrétaire général et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et demandons qu'ils prennent des mesures immédiates et effectives, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, pour mettre un terme aux actes d'agression israéliens contre les camps de réfugiés palestiniens au Liban.

L'Observateur permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) M. Riyad MANSOUR
